COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-GENEST
DU 6 JUIN 2012

L'an deux mil douze, le six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **10**

Nombre de conseillers présents : **9**

Mme Farsat M-T., Mme Gabbero L., Mr. Maire P., Mr. Bernard J-P., Mr. Chicois D., Mr. Raymond G., Mr Leroy C., M. Prigent D., Mr Jaillet P.

Absent excusé : M. Bazzo a donné pouvoir à M. Prigent D.

Secrétaire de séance : Mme Farsat M-T.

Date de la convocation : 26 mai 2012

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 avril 2012 à l'unanimité.

Objet :

Offre d'achat d'un terrain communal

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, d'un courrier en date du 24 avril 2012 émanant de M. Dard et Mme Mazerolle demeurant 2 rue Gustave Courbet à Montluçon au sujet d'une proposition d'achat de la parcelle n° 729 (1010 m^2) appartenant à la Commune et située au Bourg.

M. Dard et Mme Mazerolle proposent d'acquérir le terrain pour un montant de 19 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE la proposition de M. Dard et Mme Mazerolle ;
- DECIDE de vendre la parcelle A 729 pour un montant de 19 000€ ;
- PRECISE que tous les frais (notariés, branchement à l'assainissement collectif ou autres) seront à la charge des acquéreurs ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 1
POUR : 9

Objet :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, d'un

Demande de subvention Association St- Genest vélo

courrier en date du 14 mai 2012 de M. Jean-Pierre Micard, Président de l'association St-Genest Vélo sollicitant une subvention pour l'organisation d'une course cycliste dans la commune le 2 septembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- DECIDE, d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € pour aider à l'organisation de cette manifestation sous réserve de la réalisation de cette épreuve.

- DECIDE que la subvention sera versée après la date prévue.

Objet :

Devis complémentaire cimetière

Monsieur le Maire explique qu'un devis complémentaire a été demandé à la Marbrerie André en charge des travaux à effectuer au cimetière pour
des travaux de remise en état de l'ossuaire.

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE la proposition de la Marbrerie ANDRE pour un montant de 170 H.T.

Objet :

Réalisation d'une croix au carrefour du Vieux Bourg

Monsieur le Maire rappelle que des devis ont été demandés afin de remplacer la croix située au carrefour du Vieux Bourg.

Après consultation des devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, de confier la réalisation de la croix à Monsieur Gérard CARLOT pour un montant de 100 € T.T.C.

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

Objet :

Achats équipements au Centre d'Animation situé à l'Auberge

Monsieur le Maire rappelle que le Centre d'Animation situé à l'Auberge est ouvert depuis le 6 mai 2012. Afin de finaliser l'installation des locaux plusieurs achats d'équipements doivent être faits.

Monsieur le Maire propose que tous les achats et équipements relatifs à l'installation du Centre d'Animation à l'Auberge soient imputés en investissement à l'article 2188 pour l'opération 135.

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

Considérant que tous les achats sont des équipements neufs, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE la proposition de monsieur le Maire.

Objet :

Rémunération du SIVOM - assainissement collectif

Monsieur le Maire rapporte que le Président du SIVOM lors de l'assemblée générale du 22 mars 2012 a exposé le problème des prestations d'assistance technique du Bureau de la Qualité de l'Eau du Conseil Général (BDQE) qui ont fortement augmentées entre 2008 et 2011 tandis que la rémunération du SIVOM a suivi la variation du prix de l'eau facturé aux abonnés (environ 2% par an).

Le détail des prestations du BDQE est le suivant :

Prestations	Tarifs 2009 H.T	Tarifs 2012 H.T	Variation %
Visite bilan BDQE	311.75	573.00	+ 84.8
Visite test BDQE	92.48	187.00	+ 101.1
Rédaction rapport	144.39	156.68	+ 8.5
Fournitures des résultats	134.22	155.40	+ 8.5

L'assemblée délibérante du SIVOM a voté à l'unanimité de revoir les conditions financières des conventions des communes adhérentes.

Pour l'année 2012, la rémunération du SIVOM par la commune de Saint-Genest est de 2 916,80 € H.T., à partir du 1er janvier 2013 elle sera de 3 553.89 € H.T.

VU le procès-verbal de l'assemblée générale du SIVOM en date du 22 mars 2012 ;
VU le courrier du Président du SIVOM en date du 24 mai 2012 ;
CONSIDERANT que la Commune a transféré sa compétence au SIVOM ;
CONSIDERANT que la rémunération versée par la Commune ne couvre plus les frais engagés par le SIVOM dans le cadre de sa mission ;
CONSIDERANT que la pérennité des services du SIVOM est remise en question ;

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ACCEPTE de revoir les prestations du SIVOM selon l'avenant ci-joint qui sera applicable à partir du 1er janvier 2013.

Questions diverses :

- **Nouveautés à « l'auberge »**

Après analyse du fonctionnement de « l'Auberge » depuis sa réouverture, un certain nombre d'ajustements tarifaires apparaissent comme nécessaires (nouveaux produits, ajustement de prix, etc.).

Les horaires d'ouverture sont également modifiés à compter du vendredi 15 juin 2012. « L'Auberge » sera ouverte au public le :

- Vendredi : de 18 h 30 à 21 h 30
- Samedi : de 11 h à 21 h
- Dimanche : de 11 h à 18 h

Un billard, un baby-foot, des jeux (cartes, dés) sont à votre disposition ainsi que des boules de pétanque.

Prochainement, un point d'accès internet sera disponible.

- **Passage du Dark Dog Moto Tour**

Sous réserve des diverses autorisations, le Dark Dog Moto Tour passera sur la commune (D50) les 9 et 10 octobre.

- **Travaux de rénovation et agrandissement de la mairie**

Le permis de construire a été déposé

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures

Signatures :